

Amiens, le 15 septembre 2022

Dossier suivi par :
Virginie RUBIN
ce.evs@ac-amiens.fr
03 22 82 39 44

Rectorat de l'académie d'Amiens
20, boulevard d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Les inspecteurs d'Académie
Inspecteurs Pédagogiques Régionaux
Établissements et Vie Scolaire
à
Mesdames et messieurs les conseillers principaux d'éducation
Mesdames et messieurs les professeurs-documentalistes
S/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée des IA-IPR Établissements et Vie Scolaire, année 2022-2023

**Lettre de rentrée du collège des IA-IPR
(encart commun à toutes les spécialités)**

La rentrée scolaire 2022 se présente à nous dans des conditions sanitaires meilleures que les précédentes, et nous nous en réjouissons tous. La dernière session des examens de fin d'année a pu se tenir sous une forme proche de la normale, avec certains aménagements comme l'instauration des épreuves de contrôle en BTS, sous forme d'interrogations orales, pérennisées cette année.

L'année scolaire à venir voit par ailleurs apparaître d'autres nouveautés : l'enseignement optionnel des mathématiques dans le tronc commun de première générale adossé à l'enseignement scientifique, la possibilité de découverte des métiers pour les élèves de cinquième, l'extension du Pass culture, ...

Ce nouveau contexte renforce le sens de l'École comme principal vecteur d'unité fondé sur notre contrat social. L'école est et doit rester un lieu d'éducation et de déploiement des capacités de chacun conformément aux valeurs de la République. La maîtrise de la langue écrite et orale est essentielle pour faire de nos élèves des citoyens libres et éclairés. Quelle que soit votre discipline ou votre spécialité, chacun et chacune d'entre vous participent à l'acquisition de ces compétences indispensables à la formation de nos élèves. À cet égard, les évaluations nationales d'entrée en sixième et les tests de positionnement en seconde, comme l'ensemble des indicateurs disponibles, offrent une aide précieuse pour établir un diagnostic précis sur les connaissances et les compétences de nos élèves. Leur analyse et leur exploitation permettent d'apporter une réponse pédagogique adaptée en classe, qu'elle soit personnalisée ou collective. Elles contribuent à une connaissance plus fine des besoins dans les établissements et nourrissent la réflexion sur des actions à engager au bénéfice de nos élèves dans une continuité pédagogique inter-cycles.

De même, le travail réalisé dans le cadre des projets d'évaluation au sein des lycées doit se poursuivre à tous les niveaux de classe en vue d'assurer l'équité entre les élèves, un des fondements républicains de notre École.

Le nouveau projet académique vise notamment à favoriser le développement de tous les élèves et à les outiller face aux différents enjeux contemporains. Les projets transversaux ou interdisciplinaires y participent pleinement. Pour soutenir votre engagement dans des projets innovants, pour faciliter l'acquisition de savoirs et de compétences par les élèves, mais aussi pour mieux renforcer le sens et la cohérence de leurs parcours, l'EAFC (École Académique de la formation continue) propose cette année des modules de formation dans les domaines tels que l'éducation à la santé et au développement durable, l'éducation aux médias et à l'information, les usages du numérique...

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une très belle année scolaire, qu'elle soit la plus sereine possible, propice à la réalisation de tous vos projets et à l'épanouissement de nos élèves.

Lettre de rentrée des IA-IPR EVS

Mesdames et messieurs les professeurs-documentalistes, mesdames et messieurs les CPE

L'année scolaire 2022-2023 s'inscrit sous l'égide de valeurs qui sont aussi des objectifs posés par notre Ministère : excellence, égalité et bien-être. Votre action professionnelle au quotidien, inspirée par les valeurs de la République, saura s'attacher à les réaliser mieux encore. Pour vous accompagner dans cette nouvelle année, nous vous proposons un ensemble d'axes prioritaires qui auront toute notre attention.

Les axes de travail prioritaires des CPE

Conseiller technique auprès du chef d'établissement, le CPE a un rôle essentiel au sein de la communauté éducative.

Votre expertise vous amène à participer à la construction de la politique partagée de punitions et sanctions, au sein de l'établissement, dans une perspective éducative et restaurative. Travailler cette thématique de manière collective et collaborative avec les équipes, en particulier les enseignants, est un champ important. Le conseil pédagogique peut et doit être une instance à mobiliser pour interroger les pratiques mutuelles et les faire évoluer éventuellement.

Le projet de vie scolaire se dotera d'un volet consacré à la lutte contre toutes les discriminations, et particulièrement contre le harcèlement scolaire à travers le dispositif pHARe (<https://www.education.gouv.fr/media/93560/download>). L'ensemble des acteurs de la communauté éducative se mobilise à travers une équipe pluri-catégorielle formée à la prise en charge spécifique du harcèlement. L'Académie d'Amiens accompagne les établissements avec un plan de formation.

Enfin, la lutte contre le décrochage scolaire reste une priorité nationale et un enjeu dans le cadre de la « Stratégie Europe 2020 ». Le repérage précoce des jeunes en situation de décrochage repose sur la vigilance et la mobilisation de l'ensemble de l'équipe éducative de l'établissement scolaire. Le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire et le Référent décrochage les accompagnent afin de trouver des solutions (<https://www.education.gouv.fr/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire-7214>).

Favoriser la mise en œuvre des parcours éducatifs

Mis en place progressivement depuis la rentrée 2015, les quatre parcours éducatifs (Avenir, de Santé, d'Éducation artistique et culturelle, Citoyen) permettent de suivre le travail de l'élève dans ces différents domaines tout au long de sa scolarité.

Ces quatre parcours prennent vie au sein du Comité d'Éducation à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement, instance particulièrement adaptée pour définir et conduire toutes les actions d'éducation et de prévention confiées à l'établissement scolaire.

L'action des CPE visera particulièrement le parcours citoyen et le partage des valeurs de la République. Cette action pourra notamment s'appuyer sur une initiation pratique au Droit, en lien avec les professeurs documentalistes (voir infra).

Mettre en œuvre un projet éducatif et pédagogique au sein des internats

En offrant un cadre propice au travail et un accompagnement au plus près des besoins des élèves, les internats sont des lieux de réussite scolaire, d'épanouissement et de réduction des inégalités. Un premier travail de revitalisation des projets éducatifs et pédagogiques des internats a été mené par les équipes des 13 établissements de l'académie labellisés internat d'excellence en 2021.

Dans le parcours académique de formation cette année, une formation sera déployée auprès des CPE qui interviennent en internat à l'appui du travail mené par les managers des internats d'excellence (IEX). Cette formation permettra de mutualiser les pratiques et les ressources.

Afin de vous emparer de ces missions, l'École Académique de la Formation Continue (EAFC) vous accompagne ; il est possible de vous inscrire aux formations proposées dans le plan académique de formation lors des campagnes d'inscription via <https://paf.ac-amiens.fr/>. Deux vidéos présentant les parcours spécifiques aux gestes professionnels des AED et des CPE sont accessibles sur le site académique vie scolaire (<http://vie-scolaire.ac-amiens.fr/> - onglet « parcours de formation 2022-2023 »)

Les axes de travail prioritaires des professeurs documentalistes

Le développement de l'EMI entre dans une nouvelle phase cette année. D'une part, la diffusion du résultat des travaux du groupe académique de ressources EMI, prolongeant le travail engagé par l'ensemble des professeurs documentalistes dans la perspective de mettre en place une progressivité en EMI, permettra à chaque établissement de s'approprier un cadre commun en l'adaptant au plus près du contexte local. D'autre part, vous pourrez inscrire votre expertise dans la dynamique interdisciplinaire et inter degré impulsée par la nouvelle structure de pilotage académique sous la responsabilité du référent nouvellement nommé (cf. circulaire du 24/01/2022 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo4/MENE2202370C.htm>).

L'appropriation de la lecture, tant en termes d'attrait que de compétences, fait partie des missions fondamentales de l'Ecole. Pour y contribuer, vous veillerez à faire du CDI le lieu de toutes les formes de lecture et de leur mise en lien, un lieu accueillant pour tous les élèves dans leur diversité, propice à la créativité comme au travail personnel, central et rayonnant dans tout l'établissement.

Le travail autour des compétences orales, notamment dans la perspective de l'épreuve terminale du Baccalauréat et du Chef d'œuvre en voie Pro, à laquelle les professeurs documentalistes sont très associés dans notre académie, constitue un autre axe de travail que nous vous encourageons à continuer d'investir régulièrement tout au long de l'année.

L'acquisition des compétences numériques par les élèves pourra s'appuyer sur l'exploitation de l'outil national d'évaluation PIX, généralisé au collège cette année. Les ressources de PIX peuvent être mises au service de situations pédagogiques variées pour développer et consolider ces compétences. Quelques pistes indicatives sur le site académique de Besançon : <https://documentation.ac-besancon.fr/des-outils-pour-la-certification-pix/>

Pour contribuer pleinement au parcours citoyen des élèves, les professeurs documentalistes seront invités à investir le champ des actions éducatives favorisant l'émergence d'une culture juridique pour une meilleure compréhension des principes et des enjeux de la citoyenneté. Ils pourront en cela s'associer avec les personnels de vie scolaire dans une démarche coordonnée d'initiation pratique et appliquée au Droit, en lien avec les programmes de l'EMC et de l'EMI. Des actions possibles sont présentées sur Eduscol : <https://eduscol.education.fr/1731/eduquer-au-droit>

Le Parcours Avenir porte pour tous les élèves des enjeux de mobilité géographique, sociale et culturelle mais aussi d'égalité des chances. La contribution des professeurs documentalistes à ce parcours éducatif joue un rôle important, notamment pour proposer au sein des équipes une approche progressive et continue tout au long de la scolarité. De nombreuses ressources institutionnelles et partenariales peuvent y aider, par exemple : <https://egalite-des-chances.essec.edu/egalite%C3%A9-des-chances/trouvetavoie>

Enfin, vous trouverez dans les actions du parcours académique de formation (consultables en ligne : <https://paf.ac-amiens.fr/>) des propositions vous permettant d'engager ou de poursuivre une démarche de développement professionnel continu. Nous vous invitons à nous faire connaître vos souhaits d'inscription et vos attentes éventuelles au regard des thématiques proposées.

Organisation de l'équipe des IA IPR EVS

Organisation territoriale des IA-IPR EVS en tant qu'interlocuteur référent pour les DASEN :

Jeanne-Claire FUMET : Aisne

Annick JANTZEN : Oise centrale

Isabel ALBAR : Oise occidentale et Oise orientale

Pierre LEVEL – Fabien SELLIER : Somme

Répartition académique : visites conseils, visites dans le cadre des rendez-vous de carrière, visites de titularisation pour les stagiaires.

Nous serons attentifs lors de nos visites aux coopérations développées entre les personnels de vie scolaire, avec les professeurs documentalistes, en lien également avec les autres équipes de l'EPLÉ, à l'élaboration de projets communs qui s'appuient sur la gestion du temps et de l'espace, sur la vie de l'élève au sein de l'établissement afin d'optimiser la qualité de l'accueil, les situations d'apprentissages et de formation des élèves dans l'acquisition des compétences sociales qui aideront leur devenir en tant que citoyen. A ce titre, nous vous encourageons à prendre une part active dans les campagnes d'auto-évaluation d'établissements si le collège/lycée dans lequel vous exercez fait partie des établissements à mener ce travail collectif cette année. L'accompagnement que nous mènerons s'inscrira dans la continuité de la politique académique explicitée par le projet académique « Ambitions 2025 » (<https://www.ac-amiens.fr/article/projet-academique-ambitions-2025-former-des-citoyens-libres-et-eclaires-121470>).

Par ailleurs, les coordonnateurs académiques et les animateurs de bassin travailleront avec vous tout au long de l'année. Dans ce cadre, des réunions locales seront organisées.

Nous nous tenons à votre écoute afin de vous accompagner dans la réalisation de vos missions au service de tous nos élèves.

Au-delà des visites que nous effectuerons dans les établissements, vous pourrez nous contacter via le secrétariat EVS : ce.evs@ac-amiens.fr. Nous vous précisons que les demandes à caractère officiel doivent être faites par écrit en respectant la voie hiérarchique.

Nous savons pouvoir compter sur votre engagement dans vos missions, et nous vous souhaitons une très belle année scolaire, qu'elle soit la plus sereine possible, propice à votre épanouissement et à la réussite des élèves qui nous sont confiés.

L'équipe d'Inspecteurs d'Académie Inspecteurs Pédagogiques Régionaux Établissements et Vie Scolaire

Isabel ALBAR
Jeanne-Claire FUMET
Annick JANTZEN
Pierre LEVEL
Fabien SELLIER